

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 28 mars 2019 à 20 h 30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Claudia GENIEUX, Sylvie GAY, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Est excusé : Marcel DUFOUR

Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Sylvie GAY.

Sont absents : Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Norbert LAMBEY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

En préambule, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'une concernant des dossiers d'admission en non-valeur et l'autre portant sur les remboursements de prestations de fauchage d'accotements sur la zone artisanale pour le compte de la CCBR 71.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2019 est approuvé, avec une abstention pour absence.

Préalablement au vote de la fiscalité et du budget 2019, Mme le Maire donne lecture de la proposition de budget 2019, approuvée par la Commission Finances du 25 mars 2019.

« Cette proposition de budget a été réalisée sur les bases des différentes décisions prises avant le vote du budget, en investissement et en fonctionnement, et est proposée par la Commission Finances réunie le 25 mars 2019. Le budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différentes instances (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) chaque fois que possible.

En matière d'investissement, « les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Aménagement du cimetière (programme 0 phyto) ;
- Réfection voiries (route de Louhans et route de Chalon) ;
- Création liaison douce ;
- Acquisition véhicule services techniques ;
- Réhabilitation maison médicale ;
- Rénovation logements communaux ;
- Fin du programme de sécurisation des écoles ;
- Fin du programme de l'extension de la salle musculation. »

En parallèle, sont listées « les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 13 000 € pour l'extension de la salle de musculation et 67 000 € pour la réhabilitation des logements ;
- de la Région : 116 000 € pour la réhabilitation des logements. »

- **Fiscalité 2019 - vote des taux fiscalité locale 2019 :**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales notifiés pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 16,36 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,60 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,97 %,
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,22 %.

Elle indique avoir reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 : la base augmente de 2 % (Etat).

La Commission Finances propose de conserver le taux des contributions directes à l'identique de 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2018, donc de retenir les taux suivants pour 2019 :

- **Taxe d'habitation : 16,36 %,**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 17,60 %,**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,97 %,**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 16,22 %.**

Mme le Maire précise que le produit fiscal attendu serait ainsi de 795 123 € en 2019 contre 787 973 € en 2018.

- **Budget principal 2019 :**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section de Fonctionnement
Dépenses	2 995 057,55 €
Recettes	2 995 057,55 €

	Section d'Investissement
Dépenses	2 611 924,36 €
Recettes	2 611 924,36 €

Le budget principal 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Budget annexe Assainissement 2019 :**

Le budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	173 584,43 €
Recettes	173 584,43 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	594 601,49 €
Recettes	594 601,49 €

Le budget annexe Assainissement est adopté à l'unanimité.

- **Budget annexe Bois des Rampes 2019 :**

Le budget annexe Bois des Rampes s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	69 717,22 €
Recettes	69 717,22 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	45 199,44 €
Recettes	45 199,44 €

Le budget annexe Bois des Rampes est adopté à l'unanimité.

A l'issue du vote des différents budgets, Mme le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance accordée.

- **Cimetière communal - Travaux d'aménagement :**

Mme le Maire présente le projet d'aménagement du cimetière communal en vue d'atteindre le « 0 phyto ». Elle explique que différents devis ont été sollicités afin de cerner le montant total de l'opération qui consistera à :

- enherber les petites allées avec la technique d'hydromulshing,
- poser des revêtement type enrobé à l'entrée du cimetière,
- poser de revêtements type bicouche sur les grandes allées.

Mme le Maire indique que le montant total de l'opération est estimé à 40 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux d'aménagement du cimetière. Les dépenses afférentes à ces travaux seront inscrites en investissement sur le budget primitif 2019 de la commune pour un montant de 40 000 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange**

Mme le Maire rappelle que, le 8 novembre 2007, la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit RODP télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication. Le 22 mai 2008, la commune a ensuite décidé d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, d'en

fixer les montants et de donner délégation au Maire pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs, émettre les titres de recettes correspondants et verser au SYDESL la contribution de la commune à la mutualisation d'un montant équivalent à cette ressource.

Au titre de la RODP 2019, la commune versera au SYDESL la somme de 2 234,43 €, équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication.

- **Dossiers d'admission en non-valeur :**

La Trésorerie a fait part de taxes et produits irrécouvrables pour non-paiement :

- garderie et bus scolaire (dossiers de 2015, 2016 et 2018) pour 433,19 € ;
- assainissement pour 2 513,31 €.

Le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables concernés, à 14 voix pour et 1 voix contre.

- **Entretien Zone artisanale des Rampes :**

Mme le Maire présente le projet de facture à adresser à la CCBR 71 concernant l'entretien de la zone artisanale des Rampes, effectué en prestation de services par la commune de Saint Germain-du-Bois. Deux passages ont été effectués, pour un montant de 330 €.

Mme le Maire ajoute qu'avant de pouvoir demander le règlement de cette facture, le Conseil Municipal doit l'approuver.

Le Conseil Municipal approuve la facture de prestation de services à adresser à la CCBR 71 pour un montant de 330 € et autorise Mme le Maire à poursuivre et exécuter cette opération conformément aux lois et règlements en vigueur.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Tourisme :**

Elle s'est réunie le 25 mars pour traiter des horaires d'ouverture du camping. Les propositions de la Commission seront présentées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Commission Finances :**

Réunie le 25 mars, ses travaux ont porté sur la fiscalité et le budget 2019.

- **Foire du Renouveau :**

Le bilan de la dernière Foire du Renouveau est positif sur le plan de la météo et donc de la fréquentation, à l'exception du défilé. L'exposition sur Saint Germain en 1949 a été appréciée.

- **CCBR 71 :**

Lors de la dernière assemblée générale de la CCBR 71, le compte administratif a été présenté, faisant ressortir un excédent de 327 000 000 €.

Les projets de la CCBR portent sur :

- la réfection de la piscine (en cours),
- la Maison d'assistantes Maternelles à Sens-sur-Seille (travaux également en cours),
- la construction d'une salle multi-activités à Savigny-en-Revermont pour accueillir le RAM et la bibliothèque.
- des cellules commerciales à Mervans.

Florine DUMONT est la nouvelle directrice du Centre de Loisirs.

Les règles de mise à disposition du mini-bus pour les associations sont en cours d'établissement.

La CCBR 71 a édité début 2019 des agendas qui ont été distribués aux habitants du territoire.

- Les compte-rendus des **Conseils d'écoles maternelle (14 mars) et primaire (12 mars)** sont présentés.

- **Informations diverses :**

- Le banquet des Cheveux Blancs aura lieu le samedi 6 avril. Les membres du Conseil Municipal sont invités à assurer le service au cours du repas.
- Les écoles ont obtenu le prix Racouchot (500 €) pour les travaux qui y ont été réalisés et le souci d'impliquer le Conseil Jeunes dans les projets.
- Manifestation école maternelle : les parents d'élèves organisent une manifestation contre la fermeture d'une classe le samedi 30 mars prochain.
- Guide pratique de la commune de Saint Germain du Bois : sous l'impulsion de la municipalité, un guide de la commune a été édité avec la participation de 25 artisans et commerçants. Il sera prochainement distribué par la Poste et une communication presse sera organisé en amont de sa distribution.
- Référent UCIA / Commune : suite à la dernière réunion de l'UCIA, Rémi BOURGUIGNON a été désigné référent entre l'UCIA et la municipalité, afin, notamment, d'informer les commerçants des travaux qui viendraient à être réalisés sur la commune.
- Réalisations sur la commune depuis 2014 : Mme le Maire dresse la liste des nombreux travaux réalisés dans la commune depuis le début du mandat.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 2 mai 2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 12.